

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 10 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2021

Date de la convocation : 24 novembre 2021
64 membres en exercice
40 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à 11 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, dans la salle du Conseil Communautaire après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

Délibération n° 2021_144_CC_1 :

EAU ET ASSAINISSEMENT - Approbation et autorisation de la signature des contrats de délégation des services publics pour la distribution et de production de l'eau potable périmètre de Le Port (lot 1) et pour la collecte et de traitement des eaux usées sur le périmètre de Le Port/ La Possession (lot 2)

Affaire présentée par : Gilles HUBERT

Résumé : Les Délégations de Service Public (DSP) de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif des eaux usées sur le périmètre de Le Port arrivent à échéance au 31/12/2021. Pour assurer la continuité de service, le TCO a engagé une nouvelle procédure de DSP avec 2 lots :

- *Le lot 1 couvre la production et la distribution d'eau potable sur le périmètre de la commune de Le Port ;*
- *Le lot 2 couvre la collecte des eaux usées sur le périmètre de la commune de Le Port et le traitement des eaux usées des communes de Le Port et La Possession.*

La présente délibération vise à approuver le choix du candidat retenu et les modalités des contrats.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER le choix de retenir comme délégataire, la société RUNEO pour les lots 1 et 2 ;

- APPROUVER les contrats de Délégation Service Public pour les lots 1 et 2 et leurs annexes respectives ;

- AUTORISER le Président ou son représentant, à signer les contrats de Délégation de Service Public des lots 1 et 2 ainsi que toutes les pièces et actes y afférents.

Délibération n° 2021_145_CC_2 :

EAU ET ASSAINISSEMENT - Surtaxe 2022 DSP Eau et Assainissement

Affaire présentée par : Gilles HUBERT

Résumé : Le TCO, autorité organisatrice des services publics de l'Eau et de l'Assainissement depuis le 1er janvier 2020, a en charge de fixer la surtaxe sur ces compétences. A l'occasion du démarrage des nouvelles Délégations de Services Publics sur l'eau potable (Le Port), la collecte (Le Port) et le traitement collectif des eaux usées (Le Port/La Possession), les taux de la surtaxe sont amenés à évoluer. Cette proposition a pour objectif de limiter l'augmentation de la facture pour l'abonné.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER les taux de surtaxe suivants à compter du 1er Janvier 2022.

Taux applicable au 01/01/2022 par tranches		
Distribution de l'eau - hors zone portuaire	T1 : 0-100 m3	0,085
	T2 : 101-180 m3	0,259
	T3 : 181 à 360	0,294
	T4 : > 360	0,282
Distribution de l'eau - zone portuaire	T5 : < 15000	0,700
	T6 : < 30000	
	T7 : > 30000	
Collecte des eaux usées	T1 : 0-100 m3	0,107
	T2 : 101-180 m3	
	T3 : 181 à 360	
	T4 : > 360	
Traitement des eaux usées	Taux unique	0,225
Eaux brutes	Taux unique	0,040

Levée de séance à 12h30.